

Plan Cophyto 2021-2022 : Lancement de l'appel à projets

Dossier de rédaction de H2o
November 2021

Dans le cadre du plan Cophyto II+, des appels à projets nationaux sont lancés chaque année pour soutenir des projets en faveur d'une réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, et de la limitation des risques et des impacts qui y sont liés. L'appel à projets pour les années 2021-2022 est lancé par l'Office français de la biodiversité en lien avec les ministères pilotes du plan Cophyto. Il est doté d'une enveloppe indicative de 5,3 millions d'euros. Cet appel à projets vise à recueillir des propositions contribuant à la mise en œuvre des actions du plan Cophyto II+, y compris dans les départements et régions d'outremer : Axe 1 - Agir aujourd'hui et faire évoluer les pratiques ; Axe 2 - Améliorer les connaissances et les outils pour demain et encourager la recherche et l'innovation ; Axe 3 - Évaluer et maîtriser les risques et les impacts ; Axe 4 - Accélérer la transition vers l'absence de recours aux produits phytosanitaires dans les jardins, espaces verts et infrastructures ; Axe 5 - Politiques publiques, territoires et filières. À l'issue de la première phase, les porteurs de projets dont les lettres d'intention auront été sélectionnées seront invités à présenter leur projet lors d'un séminaire d'échanges qui sera organisé la semaine du 7 au 11 mars 2022.

Dépôt des lettres d'intention - 19 décembre 2021